

EMPLOYEUR

Ville de Val-d'Or

TYPE DE POSTE

Poste cadre permanent

HORAIRE

35 heures par semaine,
du lundi au vendredi

RÉMUNÉRATION

Pouvant aller jusqu'à 90 133\$

LES PLUS

- Conciliation travail-famille
- Horaire d'été
- Congés maladie / responsabilités familiales (8 jours)
- Politique de télétravail
- Service de télémédecine
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Assurances collectives
- Remboursement de frais d'activités physiques
- Programme de reconnaissance
- Programme d'aide aux employés (PAEF)
- Programme de référencement
- Perfectionnement offert
- Club social

POUR POSTULER

Sur le site carrière ou



CONSEILLÈRE / CONSEILLER EN URBANISME

(admissible au programme de référencement)

Relevant du coordonnateur à la mise en valeur du territoire, tu participeras à la planification et au développement du territoire. Tu assureras les activités reliées à l'aménagement du territoire, à l'administration, à la gestion et à l'application de la réglementation d'urbanisme, de l'environnement et des règlements connexes.

TA CONTRIBUTION

- Collaborer à l'analyse des objectifs stratégiques de la Ville de Val-d'Or en regard des enjeux et des réalités en matière d'urbanisme en participant à l'élaboration des plans d'action et des politiques;
- Rédiger et d'interpréter des lois reliées à l'aménagement du territoire, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Exercer un rôle conseil concernant l'application des règlements municipaux en matière de construction, zonage, lotissement, émission des permis et certificats, etc.;
- Rédiger différents avis relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, puis rédiger des projets de règlement visant la modification des règlements d'urbanisme, en s'assurant de leur conformité au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement, en collaboration avec son supérieur immédiat ainsi que le personnel d'autres services;
- Participer à l'élaboration des propositions en matière d'organisation physique du territoire ainsi que des propositions concernant la prise de décision en matière d'urbanisme ;
- Rencontrer les citoyens qui désirent déposer une requête auprès des divers comités, dont le Comité consultatif de l'Urbanisme (CCU), le Comité consultatif de Toponymie (CCT), ainsi que le Comité consultatif de Circulation (CCC), au besoin;
- Rédiger des rapports administratifs ainsi que des procès-verbaux portant sur différents comités consultatifs et dossiers;
- Émettre les permis de lotissement et les certificats pour des opérations cadastrales.

NOTRE CANDIDATE IDÉALE OU CANDIDAT IDÉAL

- Détient un baccalauréat (BAC) en urbanisme, en aménagement du territoire ou une autre formation jugée équivalente;
- A une expérience d'au moins deux (2) années dans le domaine ou dans un domaine connexe. Un diplôme de 2^e cycle constitue un atout;
- Connaît les lois et règlements concernant l'aménagement du territoire, notamment la LAU, la LPTAA, la LQE et la Loi sur le patrimoine culturel;
- Détient des habiletés rédactionnelle, d'analyse et de synthèse;
- Est autonome, fait preuve d'initiative et a le sens de l'organisation;
- Possède un permis de conduire valide ainsi qu'un véhicule.

TU AS LE PROFIL RECHERCHÉ?

Affichage 264E

Fais-nous parvenir ton curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation et d'une copie de tes diplômes d'études. Des tests pourraient être requis afin d'évaluer tes compétences et connaissances.

Seuls les candidates et candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.

Tu as un intérêt pour ce poste?

Fais-nous part de tes questions ou de tes besoins particuliers!

Une personne de l'équipe des ressources humaines se fera un plaisir de te donner des précisions.

À noter que la Ville de Val-d'Or applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature.